

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ENQUETE PUBLIQUE

préalable à la déclaration d'utilité publique relative aux travaux de prélèvement et de dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection autour du captage des sources "Combarèche", "Fagebelle", "La Grand Font", "L'Hubac" et "Thérons", situées sur la commune de THUEYTS ainsi qu'à la déclaration de cessibilité des terrains nécessaires aux travaux des captages "Combarèche", "Fagebelle", "La Grand Font" et "Thérons" et à l'accès des captages "Combarèche", "Fagebelle" et "Thérons"

AVIS

LE MAIRE,

A l'honneur d'informer le public que, conformément aux arrêtés du Préfet de l'Ardèche n°07-2018-07-09-006, 07-2018-07-09-007, 07-2018-07-09-008, 07-2018-07-09-009 et 07-2018-07-09-010 en date du 9 juillet 2018 ; et n° 07-2018-07-16-002, 07-2018-07-16-003, 07-2018-07-16-004 et 07-2018-07-16-005 en date du 16 juillet 2018, l'ouverture de plusieurs enquêtes publiques a été ordonnée. Ces enquêtes concernent la déclaration d'utilité publique relative aux travaux de prélèvement et de dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection autour du captage des sources "Combarèche", "Fagebelle", "La Grand Font", "L'Hubac" et "Thérons", situées sur la commune de THUEYTS ; ainsi que la déclaration de cessibilité des terrains nécessaires aux travaux des captages "Combarèche", "Fagebelle", "La Grand Font" et "Thérons" et à l'accès des captages "Combarèche", "Fagebelle" et "Thérons".

Les projets ci-dessus avec les pièces à l'appui seront déposés en mairie de THUEYTS pendant 18 jours, **du 17 septembre au 4 octobre 2018**, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et aux jours où le commissaire enquêteur recevra le public.

Le dossier d'enquête sera accessible sur le site internet de la préfecture de l'Ardèche, à l'adresse <https://www.ardèche.gouv.fr/> à la rubrique : Publication / Annonces & Avis / Enquêtes publiques / Captage Combarèche / Captage Fagebelle / Captage La Grand Font / Captage L'Hubac / Captage Thérons ; pendant la durée de l'enquête publique.

Un commissaire enquêteur, désigné à cet effet dans l'arrêté susvisé, recevra en mairie de THUEYTS (Ardèche) :

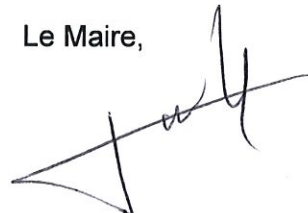
- le lundi 17 septembre 2018, de 8h à 12h,
- le jeudi 27 septembre 2018, de 14h à 17h30,
- le jeudi 4 octobre 2018, de 14h à 17h30

les observations qui pourraient être faites sur lesdits projets.

Les observations pourront également être faites soit sur les registres prévus à cet effet et déposés en mairie, soit adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie de THUEYTS, siège de l'enquête, soit à l'adresse courriel suivante : sources.thueyts@gmail.com

A THUEYTS, le 31 juillet 2018

Le Maire,



Cachet de la mairie :

